

Renseignements sur les cas dépistés à l'école ou à bord d'un autobus

Date :

Parents, tuteurs et membres du personnel,

La présente lettre vise à vous informer qu'une personne de/du **nom de l'école ou de la compagnie d'autobus ou numéro de l'itinéraire d'autobus** a obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19. Le Bureau de santé publique de Wellington-Dufferin-Guelph et l'école ou la compagnie d'autobus prennent toutes les mesures nécessaires pour prévenir la propagation du virus à l'école et ailleurs.*

Quelles mesures le Bureau de santé publique prendra-t-il?

- Le Bureau de santé publique communiquera avec la ou les personnes ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 ainsi qu'avec l'école et le consortium ou la compagnie d'autobus le cas échéant.
- Le Bureau de santé publique communiquera par téléphone ou par écrit avec tous les élèves, les membres du personnel et les visiteurs qui sont considérés comme **des contacts à risque élevé** de la ou des personnes ayant reçu un résultat positif.
- **Les membres du personnel et les élèves avec qui le Bureau de santé publique n'a pas communiqué ne sont pas considérés comme des contacts à risque élevé.** Ils devraient continuer de surveiller et de dépister quotidiennement les symptômes de la COVID-19, de mettre en pratique l'hygiène des mains, de porter un couvre-visage et de respecter les consignes d'éloignement physique.

Quelles mesures l'école ou la compagnie d'autobus prendra-t-elle?

- L'école ou la compagnie d'autobus fournira au Bureau de santé publique des renseignements liés aux personnes avec lesquelles le cas confirmé a été en contact étroit à l'école (y compris durant le service de garde d'enfants avant et après l'école) et dans l'autobus scolaire.*
- L'école ou la compagnie d'autobus s'attèlera au nettoyage et à la désinfection de toutes les zones de l'école ou les surfaces de l'autobus où le cas confirmé aurait pu se trouver.
- Elle travaillera en collaboration avec le Bureau de santé publique pour élaborer un plan visant à protéger tous les élèves et les membres du personnel, et à prévenir la propagation de la COVID-19.

Quelles mesures devriez-vous prendre?

- Continuez de surveiller l'apparition des symptômes de la COVID-19 et de les dépister quotidiennement à l'aide de l'[outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#).
- Les membres du personnel ou les élèves qui présentent des symptômes devraient s'isoler immédiatement et suivre les conseils de l'outil de dépistage.
- Si vous recevez un appel téléphonique ou une lettre du Bureau de santé publique, suivez les directives fournies.

Comment puis-je obtenir de plus amples renseignements?

Consultez le site Web de l'école pour obtenir de plus amples renseignements. Consultez également la section [For Schools](#) du site Web du Bureau de santé publique à wdgpublichealth.ca.

***Remarque :** On peut fournir aux écoles des renseignements médicaux personnels uniquement aux fins de recherche des contacts. On ne divulguera pas aux parents, aux membres du personnel ou aux autres élèves le nom de la personne qui a obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, à moins que le Bureau de santé publique ne le juge nécessaire ou que le cas confirmé, ses parents ou son tuteur ne l'autorise.